

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 22 juin 2021

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GARDE Renaud, GAILLARD Pierre-Antoine, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice

Membres absents excusés M. Maret Philippe. M. Maret Philippe a donné pouvoir à Yves Chabert

Secrétaire de séance : Catherine Guiguitant

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2021 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux, sauf Mme Ruard Annick.

Périscolaire

Mme le Maire explique pourquoi un travail a été réalisé sur la garderie du soir. Lors du dernier conseil d'école (mars 2021), il a été souligné qu'il y avait beaucoup d'enfants en garderie avec une seule animatrice. Il est vrai que cette année, il y a beaucoup d'enfants en garderie le soir et particulièrement des moins de 6 ans. Le maire de Lupé a été contacté par des parents pour savoir si une garderie à Lupé serait envisageable. Depuis ce constat, la commission école de Lupé et Malleval ont travaillé ensemble pour apporter une solution à ces différentes demandes.

Un message a été envoyé aux directrices des 2 écoles pour les aviser du fait que les 2 communes allaient travailler à un nouveau mode de garderie.

Un sondage a été transmis aux parents par le biais des 2 directrices. Au conseil d'école du lundi 28 juin, nous avons appris que la liste de diffusion de l'école de Malleval n'était pas à jour. Certaines familles n'ont pas reçu le sondage. Ne le sachant pas avant cette date, la commission école a commencé son analyse suite à ces retours.

Il faut également ajouter qu'un conseil d'école s'est déroulé le lundi 28 juin à 18 heures à l'école de Lupé ainsi qu'une réunion à 20 heures avec les parents d'élèves sur ce point.

Voici une proposition suite à ce travail (les documents sont projetés).

Mettre en place un périscolaire le soir sur la commune de Malleval avec une animatrice venant de la SPL en plus.

Mettre une garderie le matin sur Lupé et Malleval gratuitement pour une durée d'un an

Mettre un tarif en fonction du quotient familial

Il faut prendre en compte qu'une animatrice peut gérer 14 enfants de moins de 6 ans ou 18 enfants de plus de 6 ans. Les 2 agents de la commune de Malleval travaillant en garderie ont un CAP petite enfance. L'animatrice de la SPL a un diplôme obligatoire correspondant à sa fonction.

Mme Ruard est persuadée qu'il y a d'autres possibilités.

Mme Ruard propose de mettre une autre personne de la commune comme 2^{ème} personne. Mme le Maire lui explique que les autres agents communaux n'ont pas le diplôme requis. Pour un remplacement ponctuel oui, mais par sur toute une année scolaire.

Elle suggère de garder le système actuel pour septembre 2021. Mme le Maire lui fait remarquer que le quota maximum d'enfants gardé sera de 14 pour les moins de 6 ans. Mme le Maire s'oppose à choisir les familles qui pourront mettre leurs enfants en garderie et pas les autres. Cette proposition n'a pas été retenue lors du travail de groupe. Mme le Maire demande à Mme Ruard comment elle choisirait les familles, par tirage au sort, une semaine sur deux... Pas de réponse de l'intéressée à cette question.

Mme Ruard propose de créer une association de personnes retraitées pour garder les enfants. M. Brun l'avertit sur la concurrence par rapport aux assistantes maternelles. Mme le Maire dit que personnellement, elle ne laisserait pas ces enfants à des personnes inconnues, qualifiées ou non, avec expériences ou pas.

Mme Ruard propose de mettre une personne en contrat service civique. Mme le Maire explique que cette solution n'a pas été retenue car les missions d'un contrat service civique ne correspondent pas à celle d'une garde périscolaire. Ce choix a donc été rejeté

Mme Ruard propose de demander à un étudiant. Mme le Maire explique que l'étudiant doit posséder le diplôme adéquat. Lorsqu'il sera absent, qui le remplacera ? La SPL, en cas d'absence de l'animatrice, la remplace par une personne diplômée. Le groupe de travail avait également écarté cette suggestion trop aléatoire.

M. Farjon s'exclame sur la situation financière de la commune et de rendre gratuite la garderie et le ¼ d'heure de 16h15 à 16h30. Mme le Maire l'informe que la commune est toujours avec une situation financière critique et que les prochains points abordés dans ce conseil permettront de réguler la gratuité de la garderie du matin.

M. Farjon ne veut pas voter ce sujet, tout comme Mme Ruard.

M. Verrier et M. Putman proposent de mettre en place une réunion avec les parents d'élèves des écoles de Malleval et Lupé dans les jours à venir. M. Verrier demande si le maire de Lupé et des personnes de la SPL pourraient être présents. Mme le Maire contactera ces personnes, mais elle avertit que le délai est court et que peut-être elles ne pourront pas se libérer.

Les parents d'élèves des écoles de Malleval et de Lupé seront invités à une réunion le lundi 5 juillet à 18 heures à la mairie de Malleval. Un courrier leur sera transmis via les cahiers de liaison afin que tous les parents puissent avoir l'information.

Le vote de ce point est reporté au lundi 5 juillet à 20 heures.

Transport

Mme le Maire explique que cette année la Région organise et prend en charge le transport des élèves de la Loire. La secrétaire de mairie a rédigé un courrier pour les parents dont les enfants seront à l'école de Lupé l'année prochaine avec l'adresse du site et la date butoir du 19 juillet 2021. Pour les enfants déjà inscrits les autres années, un mail de la Région a été envoyé. Cette dépense avait été budgétisée.

Mme le Maire demande le remboursement des cartes scolaires pour les enfants habitants Malleval et allant à l'école à Lupé, si elles ont été achetées avant la majoration de 30€ le 19/07/2021.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve et permet à Mme le Maire de mettre en place cette décision.

Bibliothèque

M. Chabert demande à mettre au pilon certains livres de la bibliothèque pour un montant de 131,90 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

M. Farjon demande la décision des livres détériorés par l'eau d'un montant de 180,00 €. Cette demande a été acceptée et traitée lors du conseil municipal du 18 mai 2021.

ERP : salle du terrain de Tennis

Mme le Maire informe que des habitants l'ont contacté car ils désirent louer la salle du terrain de tennis. Avec M Brun Yannick, il a été regardé si cette possibilité était envisageable.

L'armoire électrique a été protégée par un caisson en bois. Une alarme incendie a été posée. Un plan d'évacuation a été mis à jour. Cette salle est maintenant aux normes pour la location.

Mme Ruard demande si cela ne va gêner le club de pétanque. M. Garde répond qu'il n'y aura aucun problème et que le club s'organisera en fonction des demandes.

Mme Ruard s'interroge vis à vis des chasseurs. Mme le Maire les a déjà contactés et cela ne leur pose aucun problème également.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la location de cette salle et permet à Mme le Maire de mettre en place cette décision et de signer toutes les pièces utiles.

Mme le Maire explique qu'il faut maintenant définir les tarifs.

Il est fixé un montant de 80,00 € pour les habitants de la commune de Malleval.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Il est fixé un montant de 120,00 € pour les personnes n'habitant pas la commune de Malleval.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Règlement « Foires et Marchés »

Mme le Maire informe qu'elle a reçu une personne qui désire vendre des légumes sur Malleval.

Une convention et un arrêté ont été établis avec les informations suivantes. Le document est projeté à l'écran afin que tous les conseillers puissent en prendre connaissance. Les places de la petite Sorbonne et du Pressoir ont été définies pour recevoir ce type d'événements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et permet à Mme le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Illiwap

Mme le Maire a informé les conseillers que les agents ne sont pas intéressés pour gérer l'application Illiwap. La commune de Malleval ne s'abonnera pas à cette application.

Convention CNR

M. Chabert explique qu'un questionnaire peut être rempli directement en ligne sur l'adresse : <https://www.fleuve-sans-plastique.fr>.

Mme le Maire répondra à ce questionnaire prochainement.

PLU – PLUi

La commune de Malleval devra se prononcer avant le 1^{er} juillet 2021 pour savoir si elle désire que la CCPR mette en place un PLUi ou non. Mme le Maire demande si le conseil municipal désire mettre en place un PLUi.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la mise en place d'un PLUi.

Elections départementales et régionales

Les dates des élections étaient le 20 et 27 juin 2021.

Au premier tour, 164 électeurs ont voté sur 497 inscrits.

Au deuxième tour, 176 électeurs ont voté sur 497 inscrits.

Pour les départementales, le binôme Jean-François CHORAIN - Valérie PEYSSELOM représentera le canton du Pilat. Ils seront les conseillers départementaux pour une durée de 6 ans.

Pour le régionales, M. Laurent Wauquiez est le président de la région Auvergne Rhône Alpes pour une durée de 7 ans.

DICRIM

M. Brun explique le DICRIM : Document Information Communale sur les Risques Majeurs. Il montre également le document et les différents chapitres qui le compose et les points qui ont été remis à jour.

Ce document doit être revu tous les 5 ans. Il est envoyé à la préfecture.

Blason

Un certain nombre de blason et de bannières ont été soumis au vote des conseillers municipaux et des agents communaux. Les 3 blasons ayant reçus le plus de points vont être proposés au vote aux habitants de Mallevall. M. Brun montre le document qui sera remis aux habitants avec un coupon réponse.

Questions diverses

Mme le Maire informe les conseillers de la démission de Mme Annick Ruard à la Commission Action Sociale.

M. Maret désire remettre en place les gabions dans le cours d'eau du Batalon. Mme le Maire a eu un contact avec le club de marche de Pélussin qui peut aider à la remise en place des gabions. Il faudra les contacter pour voir si la date peut correspondre avec leur disponibilité.

Mme Emma Henriot a demandé un renouvellement afin de laisser son exposition jusqu'au 31 août 2021.

Concernant les contes, Mme le Maire informe qu'une messe est célébrée vendredi. Elle demande à M. Chabert de se mettre en contact afin que les personnes puissent se rendre à cette messe. M. Brun lui demande de voir également en même temps pour la sonnerie des cloches.

M. Putman explique que la réception du chantier Martel-Perrin a été actée le matin même.

Mme Ruard demande quel est l'avancée du projet numérique de l'école élémentaire. Le dossier a été accepté et une convention a été sollicitée.

M. Farjon s'interroge sur le problème de l'itinéraire google pour se rendre de Morzelas Mallevall à St Pierre de Bœuf. M. Brun explique qu'il a eu Google, mais le problème n'est pas résolu. M. Farjon demande un panneau. Mme le Maire lui rappelle qu'un arrêté lui a été transmis pour noter que cette voie était sans issue. Il faudra voir dans l'usine, il y a un panneau « Voie sans issue ».

Levée de Séance à 22h34.